



Mobilité et document d'urbanisme

Valorisation et développement de la mobilité durable

CLUB PLUI ET MOBILITÉ

27 septembre 2018

Points abordés

POA – OAP : exemple du PLUi de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

- 1 Objectif et intégration de la démarche dans le document d'urbanisme
- 2 Intérêt et structure du POA
- 3 Mise en œuvre et suivi

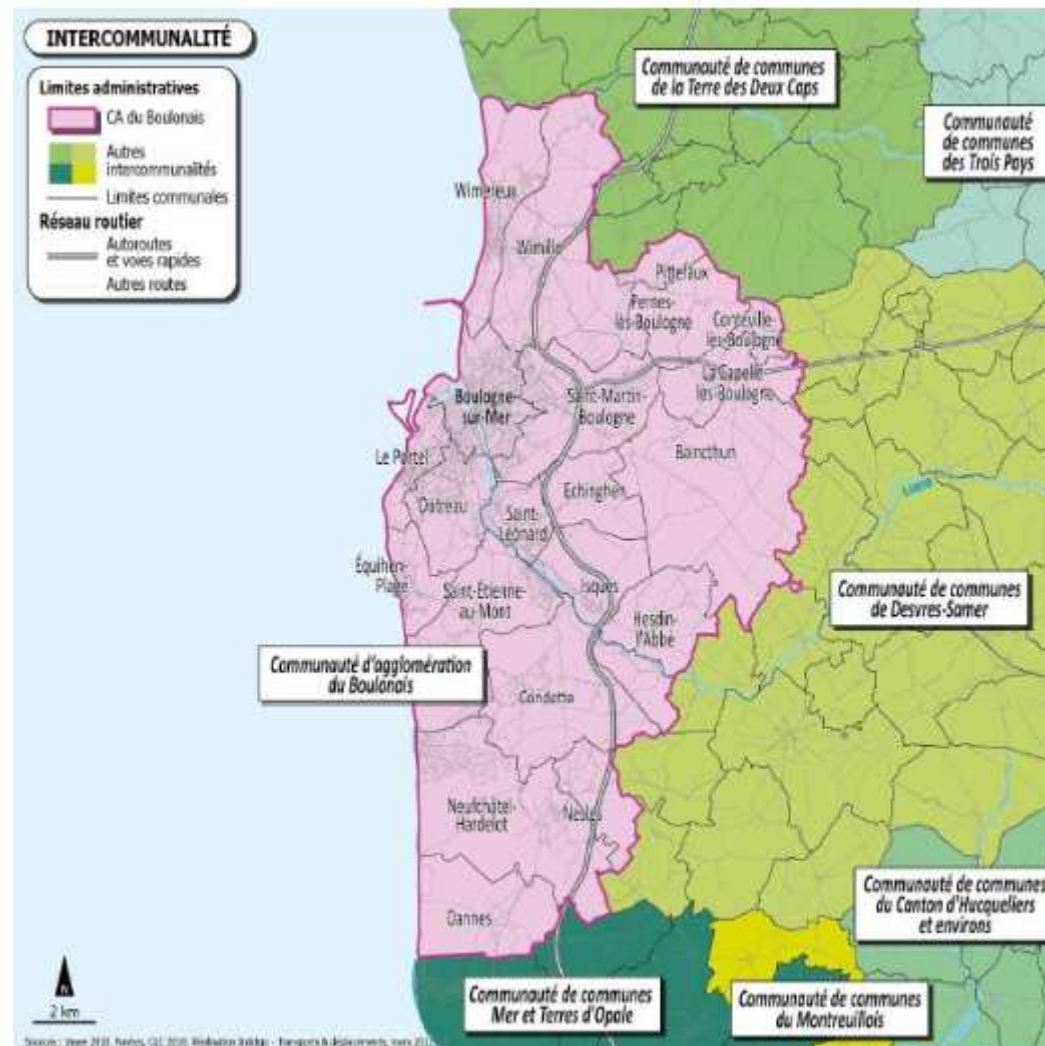
Le PLUi de la CAB

L'ELABORATION

- prescription d'élaboration en février 2011
- débat d'orientation en février 2013
- 2 arrêts de projets : avril 2015 + juin 2016
- **Approbation : avril 2017**

LE PERIMETRE

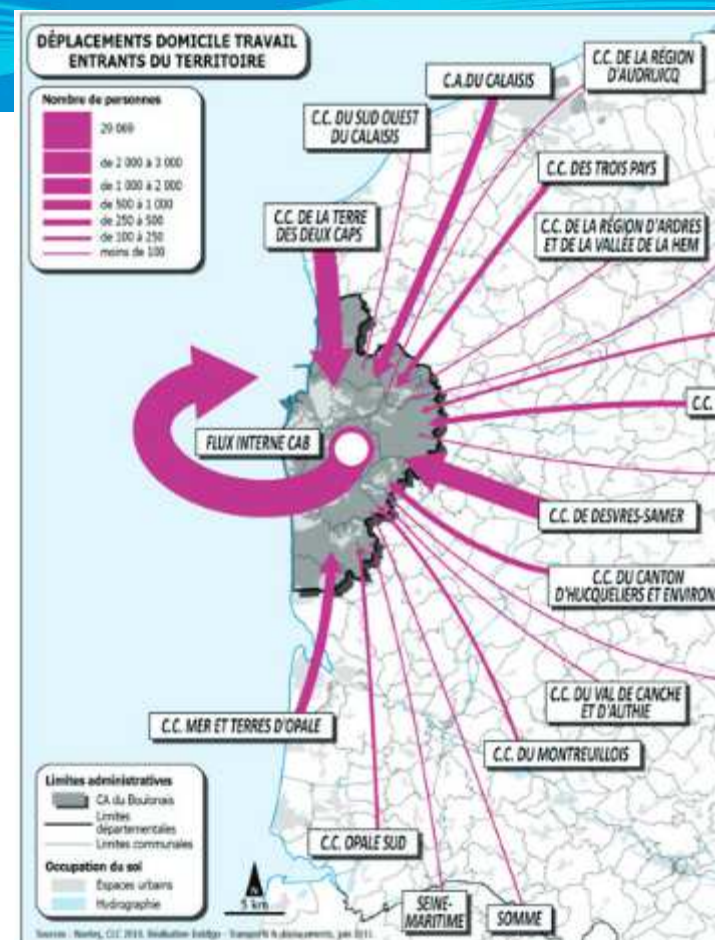
- 22 communes
- 118 000 habitants
- Boulogne/Mer ville centre de 45 000 habitants (2^{ème} ville la plus dense du Département)
- Territoire maritime et rural (18 communes incluses dans le périmètre du PNR Caps et Marais d'opale)
- périmètre SCOT approuvé en septembre 2013 : CAB + CC Desvres Samer
- influence « bassin de vie / emplois » qui regroupe CAB / CCDS / CC Terre des 2 caps



Et la mobilité ?

LES FAITS

- une offre de transport en commun existante sur le périmètre de la CAB mais à la fréquentation moyenne (hors scolaires)
- la présence de 5 gares sur l'axe nord-sud (dont Boulogne Ville ~ 1 million de voyageurs)
- une part importante des déplacements pédestres et limités des déplacements modes doux (pente, climat, infrastructure ?...)
- un relief à prendre en compte et une appréhension liée au climat à gérer (« il pleut, on ne va pas prendre le vélo »)
- un centre aggro dense mais une mobilité voiture qui reste favorable (stationnement disponible..., peu de points de blocage)
- un économie portuaire à prendre en compte (1^{er} port de pêche)
- une attractivité littorale et touristique à prendre en compte (gestion de la période estivale)
- un périmètre de déplacement qui dépasse les limites de l'intercommunalité : développement de l'urbanisation sur les communautés de communes limitrophes = une question d'échelle ?



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- le territoire CAB n'est pas soumise à l'obligation d'un PDU (>100 000 habitants selon les critères INSEE)
- la CAB dispose de la compétence obligatoire d'organisatrice des transports urbains et de la compétence facultative pour l'électromobilité
- Le SCOT du Boulonnais approuvé en 2013 pose les bases d'une réflexion pour la mobilité à l'échelle de 2 intercommunalités

L'intégration de la mobilité dans le PLUi CAB

L'OBJECTIF : pourquoi une démarche volontariste de PDU et PLUiHD?

- avoir une meilleure connaissance des déplacements sur le territoire
- réduire la dépendance à la voiture individuelle / développement une offre de mobilité alternative
- l'intégration du PDU comme volet déplacement du PLUi permet de concilier la mobilité avec les enjeux d'urbanisation/ de développement du territoire

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

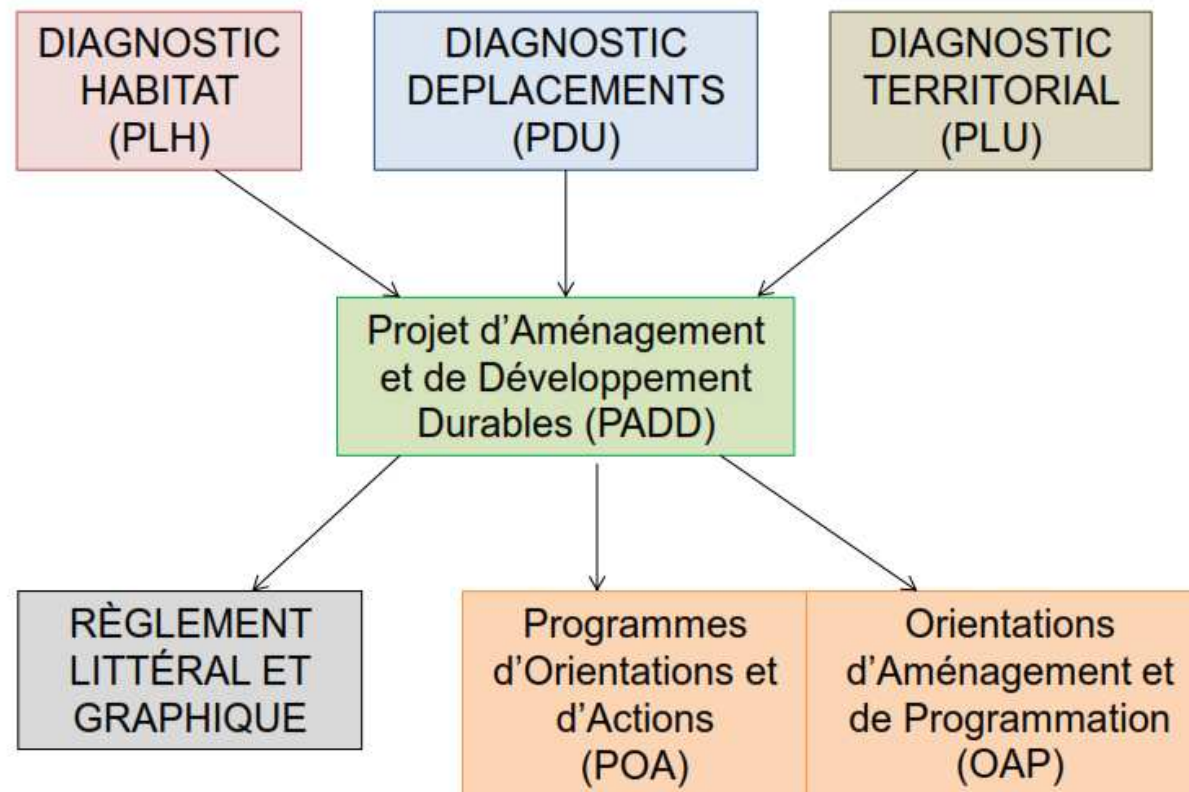
- 2010 : la CAB lance son PDU (démarche volontariste)
- 2011 : la CAB prescrit l'élaboration du PLUi
- De la loi GRENELLE2 et la loi ALUR : un volet déplacement obligatoire puis optionnel
- Volonté affichée par le territoire de maintenir une écriture du PLUiHD (déplacement + habitat intégrés)

DES OBJECTIFS PLUi

- Assurer le maillage du territoire
- Permettre l'accès aux équipements et aux services pour tous
- Développer la mobilité des actifs
- Valoriser l'attractivité touristique du littoral et de l'arrière littoral
- Créer du lien / réduire l'isolement
- Encourager les déplacements alternatifs : transports en commun, mobilité douce...
- Réduire la consommation énergétique
- Développer le multimodal...

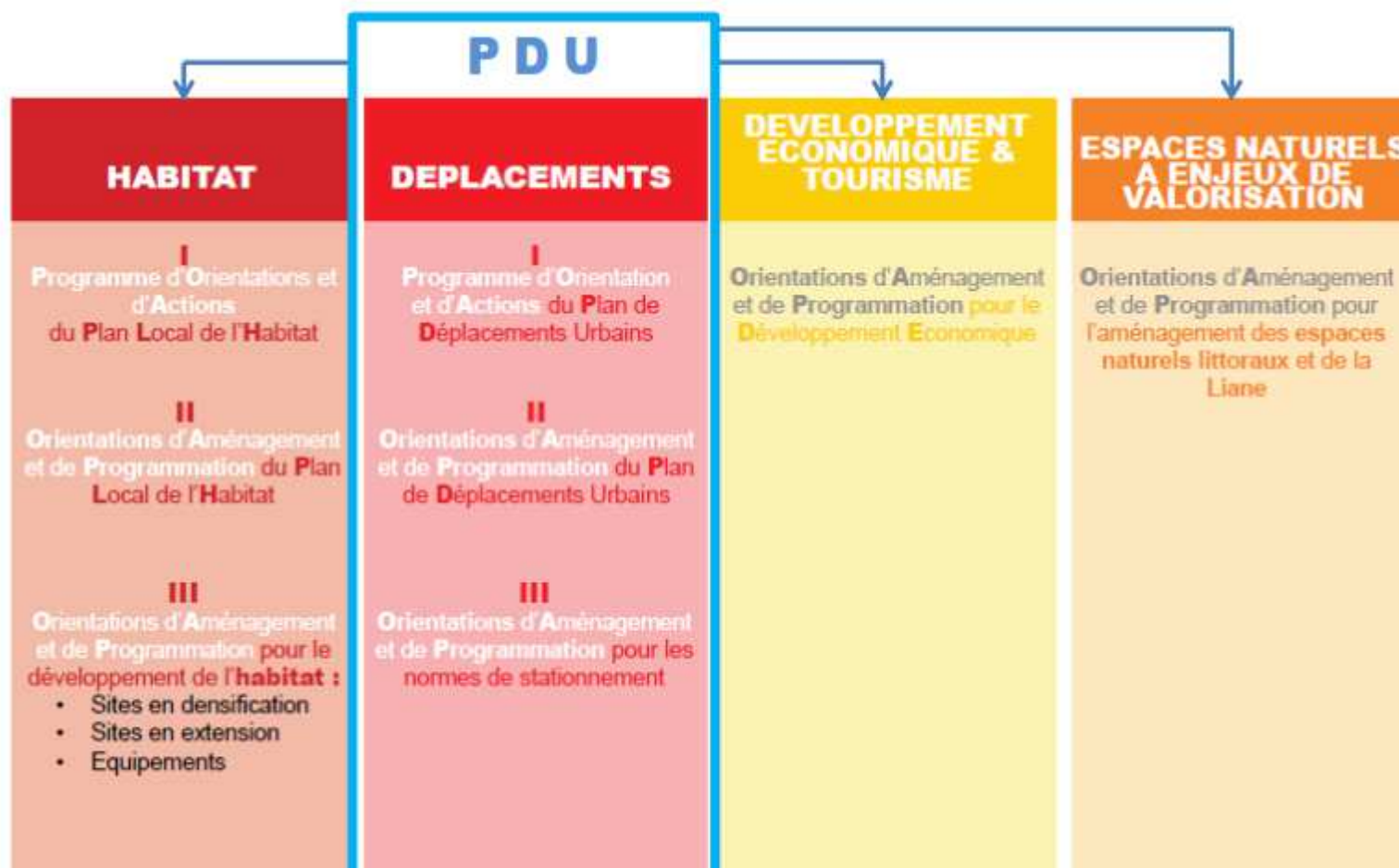
L'intégration de la mobilité dans le PLUi CAB

LECONTENU & L'ARTICULATION DANS LE DOCUMENT D'URBANISME



L'intégration de la mobilité dans le PLUi CAB

S'APPUYER SUR LE PDU POUR ENRICHIR LE DOCUMENT PLUi



L'intégration de la mobilité dans le PLUi CAB

S'APPUYER SUR LE PDU POUR ENRICHIR LE DOCUMENT PLUi

→ un exemple de prise en compte de la mobilité dans le PLUi : OAP espaces naturels



Le POA Déplacement du PLUi

« Le POA est l'instrument de mise en œuvre de la politique des transports et déplacements (pour le PLUi tenant lieu de PDU). Il vient notamment préciser et détailler les orientations et objectifs inscrits dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi. Il comprend également tout élément d'information nécessaire à cette mise en œuvre ».

Le PAO n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme (permet de limiter le risque contentieux puisque les éléments n'ayant pas d'impact sur l'aménagement et l'urbanisme ne figurent plus dans une partie du document opposable aux autorisations d'urbanisme.)

Le lien POA avec les autres composantes du PLUi :

- les OAP viennent préciser et compléter des orientations définies dans le POA liées à un secteur particulier (développement des transports doux...-> OAP aménagement de renouvellement urbain le long d'une ligne de TC)
- Le règlement peut comporter des ER pour mettre en œuvre des orientations du POA

Le POA poursuit les objectifs suivants:

- Concrétiser la stratégie du Plan de Déplacement Urbain au sein du programme d'actions
- Préciser les orientations en terme technique, financier, partenarial
- Hiérarchiser et planifier les interventions de l'EPCi et de ses partenaires
- Assurer le suivi des actions

Le POA Déplacement du PLUi

Principe des fiches - actions

Le POA déplacements est présenté par fiches-actions. Ces fiches ont pour but d'être à la fois un outil technique et pédagogique. Cette déclinaison du POA est proposée au travers de 5 grands axes d'intervention

➔ **Axe A** : Etre proactif sur le développement des modes doux



➔ **Axe B** : Etre acteur du changement de mode



➔ **Axe C** : Renforcer la compétitivité du système de transports en commun et développer la multimodalité



➔ **Axe D** : Encadrer l'usage de la voiture individuelle



➔ **Axe E** : Organiser les flux générés par l'activité économique



Le POA Déplacement du PLUi

Exemple AXE A : modes doux → Déclinaison en actions



ACTION 1

ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CYCLABLE UTILITAIRE

ACTION 2

DEVELOPPER UNE OFFRE COMPLETE DE STATIONNEMENT VELO SUR LE TERRITOIRE

ACTION 3

PROPOSER DES SERVICES COMPLEMENTAIRES A DESTINATION DES CYCLISTES

ACTION 4

ACCOMPAGNER LA PRATIQUE TOURISTIQUE DES MODES DOUX SUR LE TERRITOIRE

ACTION 5


REAFFIRMER LA MARCHÉ A PIED COMME UN MODE DE TRANSPORT A PART ENTIERE


ACTION 6

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION DE LA PRATIQUE DES MODES DOUX

Le POA Déplacement du PLUi

Exemple AXE A : modes doux → fiche type





AXE A

1

ACTION N°1

Organiser le développement de la pratique cyclable utilitaire

1 - SYNTHÈSE

Echelle de pertinence
CAB

Posture(s)
Plan, Réviser (dossier), Axes (axe)

Cibles prioritaires
Ach, L, Ass, Es, E, T

Impacts (cf. page suivante)
Soc, Econ, Env

Type d'action à engager

- Etudes / Aménagements

Porteur(s) envisagé(s)

- Commune(s) / CAB

Partenaire(s) à associer

- Département (pour le réseau RD)

Echéance

- Court à long terme (0-20 ans)

Coût estimatif

- 70 000 € d'études (SDC+charte)
- 350 000 € d'aménagements cyclables / an

Financements mobilisables

- Région

2 - ELEMENTS DE CONTEXTE

- Le cœur urbain central (Boulogne, Saint-Martin, Outreau et Le Portel) et des pôles secondaires (pôles communautaires relais au sens du PLU communautaire) présentent des caractéristiques favorables au développement du vélo avec un relief limité (ponctuellement marqué) et des distances cohérentes avec la pratique du vélo (~4km en vélo classique voire ~8km avec un Vélo à Assistance Electrique)
- Un grand nombre de déplacements de courte distance soulignant ainsi l'enjeu de développement des modes alternatifs à la voiture particulière (notamment du vélo) avec : une part importante de déplacements internes à chacune des communes et une forte densité de déplacements sur le pôle urbain central (~3km de part et d'autre de la Liane)
- Des aménagements hab, soit une moyenne en France (Annex modale vélo peut à l'échelle de la C du vélo - Atout Fra engagée dans le
- Une dynamique de la Rue avec notamment zones de rencontre intersections à feu

- Niveau de priorité
- Échelle d'intervention
- Porteur de la démarche
- Cibles
- Coût estimatif
- Détail des actions
- ...

3 - OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sécuriser la pratique du vélo sur le territoire
- Revoir le partage multimodal de la voie en faveur des modes alternatifs sur certains axes
- Avoir une approche planifiée de la politique cyclable (et non plus une approche au coup par coup en fonction des travaux de voirie)

5 - Illustrations / Cartographie de synthèse

Réaliser un schéma

Trouver son thème

Faire réviser son vélo

Stationner son vélo

Se procurer un vélo

Apprendre à en faire

Évaluer les impacts





4 - DETAIL DE L'ACTION (TACHES A ENGAGER)

1. **Elaborer un Schéma Directeur Cyclable (infrastructures / services / communication) : CAB**
 - ↳ diagnostic de l'offre, schéma d'intentions, définition d'un réseau cyclable utilitaire, actions complémentaires, calage d'un échéancier de réalisation
1. **Elaborer une charte des aménagements cyclables à diffuser à l'échelle de la CAB : CAB**
 - ↳ intégrant des retours d'expériences de bonnes pratiques par typologie d'aménagement
1. **Réaliser les aménagements préconisés dans le Schéma Directeur : Commune(s)**
 - ↳ sur la base de la hiérarchisation identifiée et du cadre partenarial (technique et financier) défini dans le Schéma Directeur

6 - Impacts stratégiques & Indicateurs

Impacts stratégiques :

- Social : 1
- Economique : 1
- Environnemental : 1

Indicateurs :

- Mesure de la pratique cyclable : Enquête Ménage Déplacements, comptages vélo à mettre en place

Le POA Déplacement du PLUi

Mise en pratique et suivi :

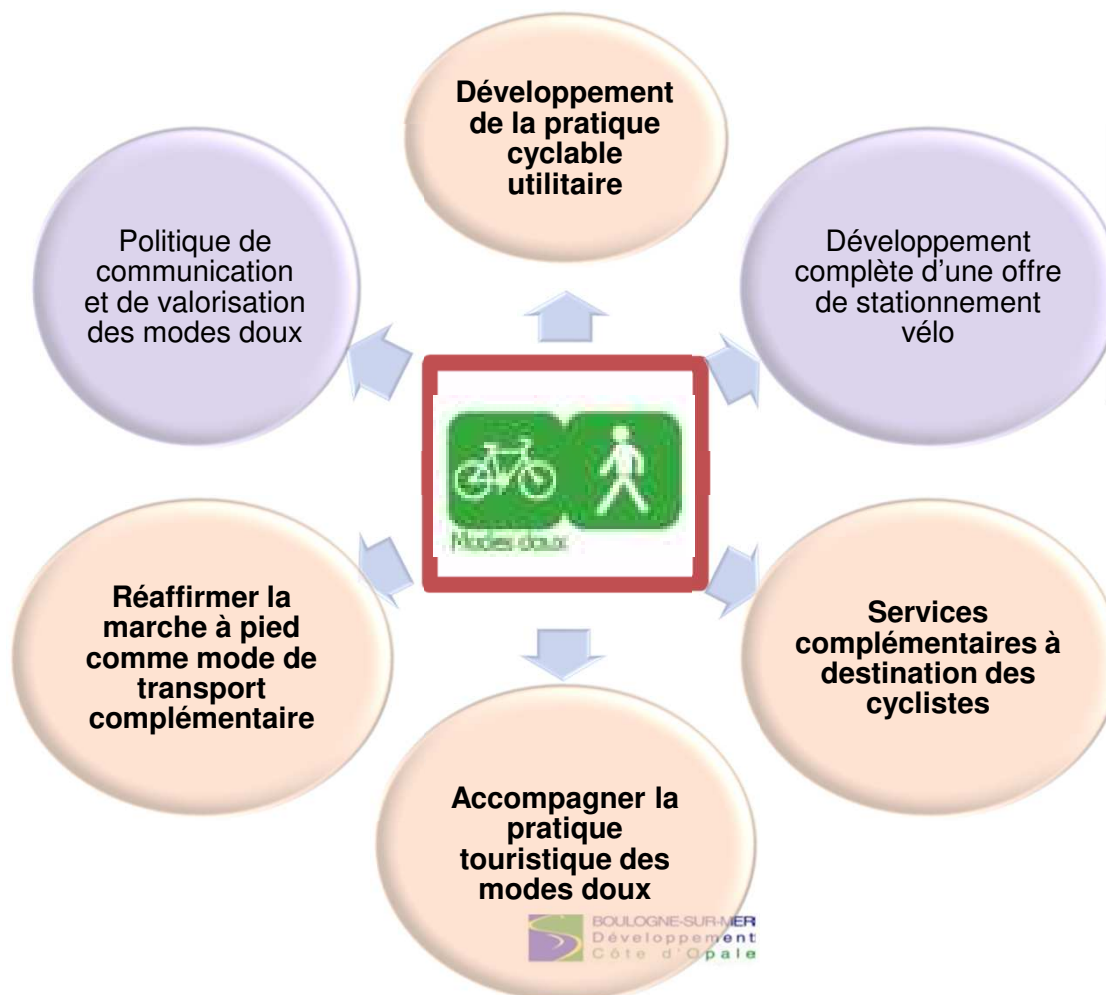
- Evaluer le territoire
- Solliciter les partenaires
- Affirmer une politique « cohérente » de mobilité à l'échelle du territoire
- Faire évoluer le projet / s'adapter au contexte
- CRÉER UN ESPACE DE DIALOGUE

→ Retour sur une première évaluation du PDU / POA CAB en juillet 2018



Le POA Déplacement du PLUi

➤ **Axe A : Etre proactif sur le développement des modes doux**



Depuis 3 ans, une prise de conscience collective sur la nécessité de développer la pratique des modes doux a été constatée et a abouti à un travail partagé entre CAB, communes, associations, Conseil Départemental, autres partenaires, ...

→ Exemple : le schéma directeur cyclable (2 ans d'études, mise en œuvre depuis 1 an)

ENGAGE

PROJECTION A
2020

TERMINE

EN REFLEXION

Le POA Déplacement du PLUi

➔ Axe A : Etre proactif sur le développement des modes doux



DES PROJETS CONCRETS...

- ➔ Mise en oeuvre du Schéma Directeur cyclable (CAB)
- ➔ Le schema de petite randonnée: 273 kms de réseau pédestre dont 26 sentiers aménagés, 136 kms de réseau VTT dont 4 sentiers aménagés, 150 kms de réseau équestre dont 4 sentiers aménagés (CAB)
- ➔ Services complémentaires à destination des cyclistes (CYCLECO) – CYCLECO
- ➔ PAVE des communes



Quels sont les investissements réalisés dans les communes de l'agglomération?



DES DÉMARCHES/ÉTUDES EN COURS

- ➔ Poursuite du SDC (CAB)
- ➔ Poursuite de l'entretien et de l'aménagement de sentiers de randonnée (CAB) Poursuite des PAVE (COMMUNES):



Quels sont les investissements projetés dans les communes de l'agglomération?

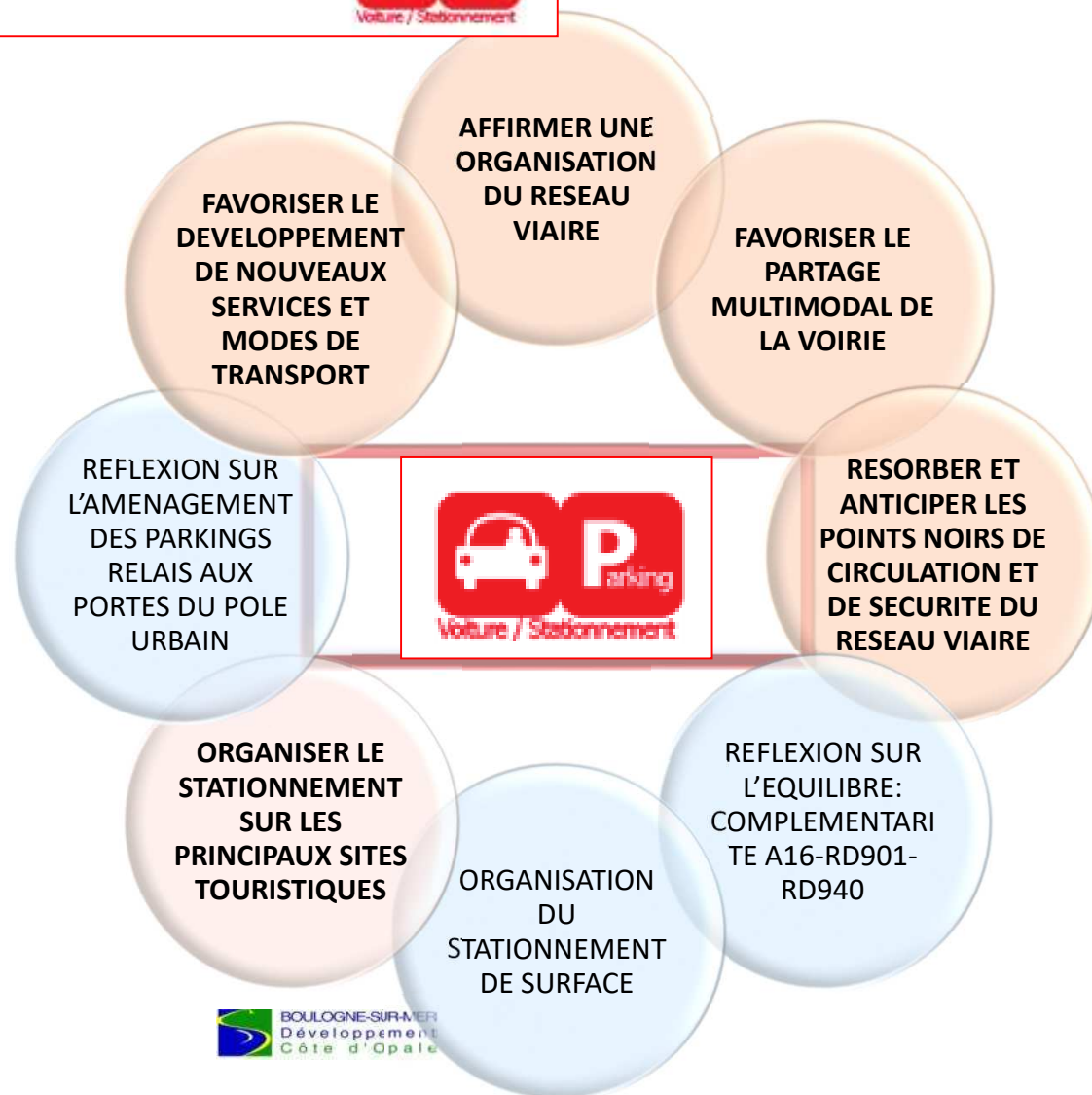
- ➔ Stationnement des vélos en gare de Boulogne sur Mer (en libre accès et fermé collectif) (CAB)
- ➔ Plan de déplacements des établissements scolaires en lien avec les IEN: une expérimentation à la rentrée 2019 – (CAB) -



PLAN PIETONS: Cette réflexion a-t-elle déjà été amorcée par une/des communes ?

Le POA Déplacement du PLUi

➔ **Axe D : Encadrer l'usage de la voiture individuelle**



ENGAGE

**PROJECTION
A 2020**

TERMINE

**EN
REFLEXION**

Le POA Déplacement du PLUi

➔ **Axe D** : Encadrer l'usage de la voiture individuelle



DES PROJETS CONCRETS...

- ➔ Aménagement d'un chaucidou à Pernes (CAB) – *commune de Pernes?*
- ➔ Implantation de 29 bornes de recharge pour véhicules électriques (28 mises en service - www.passpasselectrique.fr) (CAB)
- ➔ Instauration du disque vert (Boulogne sur Mer et Wimereux) qui offre deux heures de stationnement gratuit aux véhicules à très faibles émissions de CO2
- ➔ Test d'une navette autonome sur le Quai des Paquebots (Boulogne sur Mer, CAB, CTB) - CTB
- ➔ Mise en place d'une navette reliant Nausicaa au centre ville du 19 mai au 30 septembre (CAB, CTB) - CTB
- ➔ Dépénalisation du stationnement: communes de Boulogne sur Mer et Wimereux.

DES DÉMARCHES/ÉTUDES EN COURS

- ➔ Passerelle LOUBET- CAPECURE (Région Hauts de France)
- ➔ Les études d'aménagement cyclable contribuent à favoriser le partage multimodal de la voirie et à la sécurité du réseau viaire. (CAB, Communes)



Le POA Déplacement du PLUi

➤ **Axe E** : Organiser les flux générés par l'activité économique



Organiser la
gestion des
flux du dernier
km



Soutenir le
report modal
du transport
de
marchandises

Organiser la
gestion des
flux poids
lourds

ENGAGE

PROJECTION
A 2020

TERMINE

EN
REFLEXION

Le POA Déplacement du PLUi

➔ **Axe E** : Organiser les flux générés par l'activité économique



DES DÉMARCHES/ÉTUDES EN COURS

MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➔ **ENCOURAGER / FACILITER / IMPULSER DES DÉMARCHES INNOVANTES EN PARTENARIAT** : Exemple de la démarche VEOLIA/BOUDA autour de la zone de Capécure


➔ **Parmi les propositions d'actions, une principale sur la mobilité :**



Démarche pour dynamiser le port de Boulogne et la zone de Capécure
COMOP du 26/02/2018



Transport multiservices Réduction des coûts



Constat(s)

- Nombreux véhicules sur la zone.
- Des véhicules utilisés sur des trajets très courts, par chaque entreprise pour l'expédition de ses marchandises vers la gare de marée
- Ces véhicules sont généralement polluants (diesel, entretien minimal) et font l'objet de vol de carburant et de vandalisme.

Objectif(s)

- Réduction de la pollution (air et bruit)
- Réduction du nombre de véhicules de la zone.
- Réduction des coûts (véhicule, chauffeur)

Action(s)

- Transport multi-services par petit camion versatile à air comprimé :
 - tournées mutualisées de chargement des commandes vers la gare de marée
 - collecte des DIB et des déchets de bureau
 - transport de vélos à assistance électrique
 - ...

Bénéfice(s) attendu(s)

- Solution propre
- Air comprimé produit à partir d'ENR (éolien)
- Présence de froid sur le véhicule (détente air comprimé) adapté aux produits de la mer
- Nacelles multi températures

Et après, des pistes à suivre ?

Décliner les actions du POA de manière opérationnelle:

- Ex : plan de déplacement piétons

Créer des espaces de dialogue avec les partenaires pour envisager la mise en oeuvre

- Ex : aménagement du quartier de la gare et la requalification de la gare

Evaluer les bénéfices de la mise en œuvre du POA déplacement

- Ex : développement de l'électromobilité / covoiturage / accès à l'emploi...

Compléter et enrichir le POA

- Ex : enjeux de la mobilité rurale

Réfléchir à une autre échelle / développer les complémentarités entre territoires

- PCAET échelle pays boulonnais...



Modes doux



Voiture / Stationnement



Management mobilité



PL / Marchandises



Transports Collectifs



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais

Merci, à votre écoute !

Nicolas COPPIN

Ingénieur – Responsable Pôle Aménagement du Territoire

Agence d'Attractivité, Urbanisme et Développement Economique

BOULOGNE SUR MER DEVELOPPEMENT COTE D'OPALE